

COMMUNE de LION-sur-MER (14780)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique REGEARD.

Date de la convocation : 4 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 14 Dominique REGEARD, Eva SIX-BOUVIER, Patrick DUPAYS, Annie BAGLIN, Yves LESIEUX, Patricia ROSALIE, Franck PARDILLOS, Françoise VAGLIO, Patrick ALLIET, Jean-Marc GILLES, Thierry DODARD, Michele DI PAOLA, Patrice CRETEL, Isabelle MUSSIO

Votants : 17 Philippe LAMY donne pouvoir à Patrick ALLIET, Muriel LEMONNIER donne pouvoir à Eva SIX-BOUVIER, Catherine VAUTIER donne pouvoir à Françoise VAGLIO

Absents : 5 Philippe LAMY, Muriel LEMONNIER, Catherine VAUTIER, Sylvie FEE, Roger TUNY

Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

1- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

2- **Budget de la COMMUNE**

Monsieur le maire excuse l'absence de Monsieur LE GROS, trésorier d'OUISTREHAM retenu sur une autre collectivité. Madame BAGLIN adjointe aux finances, présente les éléments comptables du compte administratif 2017.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

11 – LE DEFICIT s'élève à 52 343.97 €,

Recettes = 2 664 225.40 €,

Dépenses = 2 716 569.37 €,

Il a été régularisé par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement de 2016 (issu de l'excédent du lotissement communal notamment).

12 –RECETTES

121 -Les subventions de l'Etat, dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale, s'élèvent à un total de 326 665 €, soit une diminution de 159 703 €, par rapport au total perçu en 2014.

Ce qui représente une moins-value cumulée de 332 341 € de recettes (non) perçues de l'Etat sur 3 ans.

122 – Le produit des recettes de la location des bungalows et du gîte communal, 112 667 €, enregistre une hausse par rapport à 2016 (104 000).

13 – DEPENSES

131 - Charges transférées à Caen la Mer (voiries, espaces verts, compétence tourisme)

Ces dépenses ont été transférées au 1er janvier 2017 à Caen la Mer, qui en assume le coût, tant au niveau des dépenses de fournitures et de matériel, qu'au niveau des dépenses de personnel, en fonctionnement et en investissement.

La commune a demandé une augmentation du droit de tirage de 28 000 € en fonctionnement (cf. augmentation de la dépense), et de 42 043 € en investissement.

Le total des charges nettes transférées s'élève à 450 755.71 € ramené à 346 815.55 €, après déduction de l'attribution de compensation versée en 2016 pour un montant de 103 940.16 €.

132 – La subvention versée au CCAS s'élève à 52 000 €.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

21 – RECETTES

Le montant total s'élève à 928 415.45 €, soit,

Don pour l'église : 5 729.74,

Taxe d'aménagement : 113 644.57,

Vente Hôtel de la Plage : 400 000.00,

Subvention DETR. (salle du marché) : 71 000.00, reste à réaliser en 2018

Report 2016 de la section d'investissement : 104 108.77,

Excédent de fonctionnement capitalisé : 233 932.37.

22 – LA DEPENSE TOTALE s'élève à 921 379.32€.

Elle se décompose de la manière suivante : 790 309.17 € payés en 2017 et 131 070.15 € restant à payer sur l'exercice 2018, et suivant le détail ci-après (hors remboursement capital emprunts) :

Etudes : 15 420.00 € (dont 4 620 € mise en accessibilité PMR Mairie + 10 800 €, engagement en attente dont : étude réalisation aire de camping-car et solde réhabilitation salle du marché)

projet service enfance jeunesse : 4 399.92€

Complexe gymnase : 6 551.22 €

Gîtes : 13 919.87 €

Local ados : 3 559.94 €

Matériels : 8 335.29 – Ameublement bungalows de bord de mer

Salle du marché : 320 545.82 €

Eglise : 200 450.21 €

Ecoles : 19 523.44 €

Travaux en régie : 49 150.05, dont : Toilettes salle Trianon ; Réalisation d'un local jeune ; Salle de bain de bungalows ; Réalisation d'un local pour l'épicerie solidaire ; Couloir + classe de l'école élémentaire ; Gîte 45 rue Ed. Bellin

Véloroute : 17 796.00 €

SDEC : 55 049.57,

Gymnase (tatamis, parking) : 4 598.76 €

Emprunts et dettes

Remboursement du capital : 202 079.23 €

Monsieur le maire rappelle que malgré l'annonce du gouvernement, sur 35 000 communes, 22 000 communes connaissent encore cette année une baisse de leur DGF, dont Lion-sur-Mer.

Madame MUSSIO demande que la municipalité prenne conscience de la nécessité de faire baisser les dépenses. Elle cite l'exemple du poste « énergie ». Monsieur DI PAOLA évoque le poste de dépense des « Télécom ». Monsieur le maire répond que la moitié du budget de fonctionnement couvre les charges de personnel et que l'autre dépense importante est le reversement fixe à CAEN LA MER des attributions de compensation. Il rappelle la perte de recette suite à la perte de classement en station classée de tourisme. La seule marge reste sur les charges générales à hauteur

de 400 000€. Des efforts sont déjà engagés sur ce budget : 1 500€ sur les télécom, baisse des articles sur les énergies...

Monsieur DI PAOLA demande si les emprunts ont été renégociés. Madame BAGLIN répond que ce travail a déjà été effectué en début d'année 2017 au moment de la préparation du budget primitif 2017. Des économies avaient déjà été trouvées.

Sortie de Monsieur le maire à 19h40.

1) **Approbation du Compte Administratif 2017**

-vu le Code Général des Collectivités Locales ;

-vu le Compte administratif de l'année 2017 ;

-entendu l'exposé de Mme BAGLIN, adjointe aux finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur le Maire à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre, 2 abstentions, 12 voix pour) :

-Approuve le Compte administratif 2017 de la commune.

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 2 716 569,37 Euros	Dépenses : 790 309,17 Euros
Recettes : 2 664 225,40Euros	Recettes : 753 306,68Euros
Résultat de l'exercice : - 52 343,97 Euros	Résultat de l'exercice : - 37 002,49 Euros
Excédent de clôture : + 242 334,29 Euros	Excédent de clôture : + 67 106,28 Euros
	Restes à Réaliser 2017 Dépenses : - 131 070.15 Euros Recettes : + 71 000 Euros

*P.J. Voir détail du CA 2017 ci-joint. Extrait de la maquette budgétaire.
ET Note de présentation CA 2017 et BP 2018*

2) **Approbation du Compte de Gestion 2017**

-vu le Code Général des Collectivités Locales ;

-vu le Compte administratif de l'année 2017 ;

-entendu l'exposé de Mme BAGLIN, adjointe aux finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en l'absence de Monsieur le Maire à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre, 2 abstentions, 12 voix pour) :

-Approuve le Compte de Gestion 2017 de la commune.

P.J. Etats II-1 et II-2 du compte de gestion

Madame BAGLIN fait remarquer que le compte de gestion juge du travail de monsieur le trésorier et qu'elle ne comprend pas le sens du vote des élus de la minorité.

Arrivée de Monsieur le maire à 19h45.

3) **Affectation des résultats 2017 au Budget Primitif 2018**

Suite à l'adoption du compte administratif 2017, il a été constaté un excédent de Fonctionnement et un excédent d'investissement. Il s'agit par cette délibération de les intégrer dans le cadre du budget de l'année 2018.

-Vu le compte administratif adopté par le conseil municipal ;

-entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre, 15 voix pour) :

- Décide d'affecter de la manière suivante dans le budget communal 2018 les résultats de l'exercice 2017 :

	Résultats 2017	Affectation au BP 2018
Fonctionnement	+ 242 334,29 Euros	Compte 002 en recettes de Fonctionnement
Investissement	+ 67 106,28 Euros	Chapitre 001 en recettes d'Investissement

Madame MUSSIO demande pourquoi l'excédent de fonctionnement antérieur est maintenu en fonctionnement. Celui-ci devrait être affecté en investissement ce qui permettrait de ne pas avoir à réaliser d'emprunt. Monsieur le maire répond qu'il est nécessaire de maintenir un fonds de roulement pour avoir une réserve de sécurité. Cette affectation est mise en attente et sera revue en cours d'année par une éventuelle décision modificative.

4) **Vote des tarifs municipaux, année 2018**

- Entendu l'exposé de monsieur le maire;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions, 15 voix pour) :

- adopte les tarifs municipaux dont les montants et votes sont présentés dans le tableau joint en annexe.

Madame MUSSIO regrette que le marché hebdomadaire n'existe plus. Monsieur le maire répond qu'une action est en cours pour faire revenir des commerçants.

Monsieur DI PAOLA demande à ce qu'apparaisse le montant de la convention pour l'Abri Côtier dans le document des tarifs. Monsieur le maire y répond favorablement. Il est rappelé qu'une nouvelle convention sera prise avant l'été concernant le renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public.

Madame MUSSIO trouve dommage que les tarifs n'aient pas été augmentés notamment sur l'occupation des salles, en compensation de l'augmentation du prix de l'énergie. Monsieur le maire propose que les tarifs soient débattus. Une majorité du conseil souhaite le maintien des tarifs actuels, trouvant déjà élevés les montants, notamment de la salle Trianon.

Monsieur DUPAYS rappelle que ce débat aurait du avoir lieu lors de la commission finances, alors que ce point n'a pas été soulevé.

5) **Vote des subventions aux associations, année 2018**

- Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre, 15 voix pour) :

-Décide d'attribuer pour un montant total de 60 610.60€ les subventions aux associations dont les montants et votes sont présentés dans le tableau joint.

Monsieur DI PAOLA rappelle que lors de la campagne électorale, la municipalité actuelle avait envoyé un signal fort de soutien aux associations. Il remarque que les subventions cette année baissent de 2100€/ à 2016 (hors subvention OCEAN). Monsieur le maire répond que la démarche a été exposée à l'ensemble des associations. Le budget communal connaît un déficit structurel et il faut en tenir compte. Il rappelle également que toutes les subventions n'ont pas été baissées. Il cite à cet égard, les coopératives scolaires. Concernant le Club de Football, celui-ci a mutualisé avec les clubs d'Hermanville et Cresserons. Des économies de mutualisation doivent donc être recherchées.

Monsieur DI PAOLA demande à ce que l'association Club du 3è Age obtienne le montant demandé soit 550€ au lieu des 350€ attribué par la commission finances. Monsieur le maire répond que la subvention de 350€ est maintenue mais qu'en cours d'année une subvention exceptionnelle pourra être demandée. Elle sera étudiée.

Madame MUSSIO demande pourquoi le TASSL obtient une subvention de 2000€. Monsieur ALLIET répond qu'elle permet de financer en partie les salaires des entraîneurs.

Madame MUSSIO demande également pourquoi LION ENVIRONNEMENT ne reçoit pas les 3000€ demandés pour la mise en œuvre des jardins partagés, projet jugé très intéressant pour la commune. Monsieur le maire rappelle que les terrains à ce jour sont toujours la propriété du lotisseur SAPI et que le calendrier de transfert d'abord à CAEN LA MER puis à la commune demande plus de temps que prévu suite à des problématiques de travaux d'eaux pluviales. Monsieur le maire souligne sa volonté de régler ce dossier rapidement.

Madame VAGLIO fait un point sur le souhait de la municipalité de voir se créer une association comité des fêtes qui pourrait prendre en charge une partie des animations pour la commune. Cette structure doit exister avant de bénéficier d'une subvention dont le souhait est tout de même un large autofinancement. Elle voudrait que l'association voit le jour avant l'été pour pouvoir initier quelques manifestations pendant la saison.

6) **Vote des taux des trois taxes locales, année 2018**

- Vu la proposition de la commission finances ;

-entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (4 voix contre, 13 voix pour) :

-décide de voter les taux des taxes locales comme ci-dessous :

	Taux 2017	Taux 2018	Bases 2018	Produit attendu
Taxe d'Habitation	10.36%	11.30%	4 617 000 €	521 721€
Taxe Foncière Bâtie	23.33%	25.43%	2 935 000 €	746 370.50€
Taxe foncière Non Bâtie	30.74%	33.51%	80 800 €	27 076.08 €
TOTAL	-	-	7 632 800 €	1 295 167.58 €

Pour info :

- Allocations compensatrices 2018 : 29 016 €
- Versement GIR 2018 : 7 056€

Monsieur DODARD rappelle qu'en campagne électorale, l'actuelle municipalité avait promis de ne pas augmenter les taux d'impôt, arguant que les nouveaux logements, notamment le projet des CAMELINES, rue Marcotte procureraient des finances. Monsieur le maire rappelle que l'augmentation des taux est liée au déficit structurel qui existe sur le budget communal lié aux baisses de recettes comme la dotation globale de fonctionnement, les attributions de compensation et la perte de classement de la station classée de tourisme. Il souligne la nécessité de retrouver une capacité d'autofinancement à partir de l'excédent de la section de fonctionnement.

7) Budget Primitif 2018

La baisse des subventions de l'Etat oblige la commune à réduire ses dépenses, notamment celles de personnel.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

11 – RECETTES

111 – Total des recettes

Le total des propositions nouvelles de recettes s'élève à 2 327 662.61 €. Il convient d'y ajouter le reliquat du résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2016 (cf. excédent du budget annexe du lotissement communal), pour un montant de 242 334.29 €.

Ce résultat excédentaire reporté est en attente d'une affectation en section de fonctionnement ou d'investissement de l'exercice 2018.

Cette décision d'affectation fera l'objet d'une délibération du conseil municipal en cours d'exercice.

112 – Impôts et taxes

Rappel : le budget 2017 a enregistré un déficit de fonctionnement.

Au-delà de la réduction des dépenses, une augmentation des taux des taxes locales est proposée.

Le produit global ressort ainsi à 1 461 006.00 €.

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est estimé à 60 391 €, soit une réduction de 50 000 € par rapport aux recettes perçues en 2017, en raison de la perte du classement de la commune en station de tourisme.

113 – Dotations de l'Etat

Une nouvelle baisse de la dotation générale de fonctionnement versée par l'Etat est prévue pour 12 000 €.

Par rapport à l'exercice 2014, la baisse des subventions versées par l'Etat en 2018, sera de 171 168 € sur l'année, soit sur quatre années, depuis 2015, une perte cumulée de recettes de 503 509 €.

114 – Redevances et droits des services

Il n'y a pas d'augmentation des tarifs « enfance/jeunesse » (cantine, garderie).

12 – DEPENSES

Le total des dépenses s'élève à 2 327 662.61 €.

121 – Dépenses de personnel

Un poste de personnel technique, suite à un départ en retraite, n'est pas remplacé.

122 – CCAS

La subvention allouée est de 42 000 €.

Elle est plus faible que celle de l'année précédente, une diminution des coûts de fonctionnement étant attendue au regard des mesures prises pour le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

123- Le virement à la section d'investissement s'élève à 42 736.61.

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

21 – RECETTES

Total des recettes : 729 042.89 €

Projet urbain partenarial, rue Marcotte : 100 000.00,

Subvention DETR (PMR) : 24 000.00,

Subvention DETR (solde salle du marché) : 14 000.00,

FCTVA : 92 200.00,

Don Eglise : 50 000.00,

Taxe aménagement : 68 000.00,

Report 2017, section d'investissement : 67 106.28,

Excédent fonctionnement capitalisé : 42 736.61,

Subvention DETR - RAR 2017 : 71 000.00,

Prêt relais : 200 000.00.

22 – DEPENSES

Total des dépenses : 729 042.89 € (avec remboursement du capital des emprunts)

Tam : 8 052.00 (taxe d'aménagement à régler sur le projet de l'aire de camping-car)

Immobilisations corporelles : 28 920.73

Travaux église : 40 000.00 (1ère tranche des travaux réalisée en 2017)

Travaux rue Marcotte : 234 000.00,

Accès personnes à mobilité réduite : 80 000.00,

Restes à payer de l'exercice 2017 : 131 070.16,

Emprunts (annuité de remboursement du capital) : 207 000.00, (elle sera réduite de moitié à partir de 2021).

- entendu l'exposé de Monsieur le maire;

- entendu que Madame BAGLIN, adjointe aux finances présente chapitre par chapitre les dépenses et recettes de chacune des deux sections :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (4 voix contre, 13 voix pour) :

- Adopte le Budget de la Commune pour l'année 2018 en suréquilibre en fonctionnement et en équilibre entre les dépenses et les recettes en investissement :

Section Fonctionnement :

CHAP	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018
011	Charges à caractère général	576 226,00
012	Charges de personnel	1 046 700,00
014	Atténuation de produits	357 500,00
022	Dépenses imprévues	00,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	42 736,61
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	00,00
65	Autres charges de gestion courante	260 000,00
66	Charges financières	43 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	00,00
	TOTAL DEPENSES	2 327 662.61

CHAP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2018
13	Atténuations de charges	20 000,00
42	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	00,00
70	Produits de services	262 150,00
73	Impôts et taxes	1 461 006,00
74	Dotations, participations et subventions	409 501.61
75	Autres produits de gestion courante	169 500,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	5 500,00
78	Reprises sur provisions	0,00
002	Report excédent de fonctionnement	242 334.29
	TOTAL RECETTES	2 569 996.90

Section Investissement :

CHAP	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2018 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	10 800.00	171 555,92
204	Subventions d'équipement versées	72 845.57	
21	Immobilisations corporelles	4598.76	28 920.74
23	Immobilisations en cours	42 825.82	354 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées		207 000.00
27	Autres immobilisations financières		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		
	TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	131 070.15	729 042.89

CHAP	RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR	BP 2018
13	Subventions d'investissement	71 000.00	38 000,00
138	Autres subv non transférables		100 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées		200 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves		210 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0.00
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)		42 736.61
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
R001	Report résultat N-1		67106.28
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		729 042.89

P.J. - BP 2018. Extrait de la maquette budgétaire

Monsieur le maire rappelle que le capital emprunt de la commune sera divisé par deux à partir de 2021 ce qui dégagera des marges de manœuvre. Dans l'attente, des cessions de biens sont prévues pour faire face aux besoins d'investissement de la commune.

Madame MUSSIO fait constater que les dépenses de fonctionnement ne baissent pas. Monsieur le maire conteste et fait remarquer qu'en réel, on constate une baisse de 250 000€.

Monsieur DI PAOLA et Monsieur DODARD font remarquer que les maquettes budgétaires ne sont pas très lisibles et qu'une lecture par fonction des dépenses seraient mieux compréhensible pour les citoyens. Monsieur le maire rappelle qu'une maquette budgétaire par fonction s'applique aux communes de plus de 3 500 habitants. Madame BAGLIN complète en indiquant que la commune n'est pas dotée d'un logiciel comptable le permettant. Monsieur le maire ajoute qu'une note a été transmise avec l'enveloppe du conseil expliquant les principaux chiffres. Il indique que c'est une amélioration par rapport aux années antérieures.

3- SDEC ENERGIE - Effacement des réseaux « RUE MARCOTTE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux d'éclairage et de télécommunication, cité en objet. La partie éclairage public est financée par la commune de LION SUR MER et les parties électricité et télécommunication par la Communauté Urbaine CAEN LA MER.

Le coût global de cette opération est estimé à 125 160.00 € TTC.

La partie éclairage public est estimée à 39 000.00€ TTC et la partie électricité et télécommunication à 86 160.00 € TTC.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 35%, sur le réseau d'éclairage de 35 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 35 % sur le réseau de télécommunication.

La participation de la commune de LION SUR MER s'élève donc à 26 987.50€, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- souhaite le début des travaux pour la période suivante : 4^e trimestre de l'année 2018 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : calendrier du Projet Urbain Partenarial – SCCV Les Camelines / Commune de LION SUR MER.
- prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- s'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- décide d'inscrire le paiement de sa participation :

En section d'investissement, par fonds de concours

(Le montant total du fonds de concours ne peut excéder 75 % du coût HT de l'opération. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement).

- s'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- s'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 129.00 €,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

4- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU COLLEGE DE OUISTREHAM – DISSOLUTION ET LIQUIDATION DU SIVU

Depuis le 3 février 1970, les 6 communes de Saint-Aubin d'Arquenay, Colleville-Montgomery, Bénouville, Hermanville-sur-Mer, Lion-sur-Mer et Ouistreham se sont regroupées au sein du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de Gestion du Collège de Ouistreham (ou syndicat scolaire du CES de Ouistreham Riva-Bella) afin de soutenir l'établissement dans son fonctionnement (achat de matériels, de fournitures, versement de subventions pour les ateliers, clubs et sorties scolaires...). Depuis quelques années, son activité s'est ralentie et ne semble plus justifiée :

D'une part, depuis 1986 et les réformes territoriales suivantes, le Département du Calvados assure, la construction, l'entretien et l'équipement des collèges de son territoire : construction, reconstruction, extension, grosses réparations, équipement et fonctionnement des collèges, entretien technique des bâtiments, accueil, restauration, hébergement, recrutement et gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service qui exercent leurs missions dans les collèges ;

D'autre part, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République préconise une diminution du nombre de syndicats de manière significative, visant à la rationalisation des structures syndicales existantes ;

Dans ce cadre, au regard du transfert de sa compétence, le syndicat intercommunal de gestion du collège de Ouistreham n'a manifestement plus vocation à remplir l'objet pour lequel il a été institué.

En vertu de l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui mentionne qu'un tel syndicat peut être dissous par le consentement de tous les conseils municipaux intéressés, le président du SIVU a donc sollicité les maires des communes membres aux fins de procéder à la dissolution du syndicat.

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-donne son accord sur la dissolution du Syndicat Intercommunal de gestion du collège d'enseignement secondaire d'Ouireham et sur les conditions de liquidation du syndicat qui sont proposées comme suit :

- Conditions financières : les excédents constatés en section de fonctionnement d'une part et d'investissement d'autre part seront redistribués aux communes membres, au prorata du nombre d'élèves domiciliés dans chacune d'entre elles au 1er septembre 2017.

- Sortie des biens et sort des personnels : sans objet ; le syndicat ne dispose d'aucun patrimoine et aucun agent ne figure au tableau de l'effectif (le secrétariat était assuré par un agent de la commune de Ouireham).

Note : pour que la dissolution soit effective, elle doit être décidée à la majorité des communes membres et les conditions de liquidation doivent être adoptées unanimement par tous les conseils municipaux.

5- **Questions diverses**

Pas de questions diverses

Fin de la séance à 21H05

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

SIGNATURES

<u>D. REGEARD</u>	<u>E. SIX-BOUVIER</u>	<u>P. DUPAYS</u>	<u>A. BAGLIN</u>
<u>Y. LESIEUX</u>	<u>P. LAMY</u>	<u>P. ROSALIE</u>	<u>C. VAUTIER</u>
<u>F. PARDILLOS</u>	<u>F. VAGLIO</u>	<u>P. ALLIET</u>	<u>M. LEMONNIER</u>
<u>J.M. GILLES</u>	<u>S. FEE</u>	<u>T. DODARD</u>	<u>M. DI PAOLA</u>
<u>P. CRETEL</u>	<u>I. MUSSIO</u>	<u>R. TUNY</u>	